

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT : HAUTE
 VIENNE
 Arrondissement :
 LIMOGES
 Canton :
 CONDAT/VIENNE
 Commune : SOLIGNAC

Délibération n° 2026DEL014
 EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SOLIGNAC
 S²LOW
 Envoyé en préfecture le 07/05/2026
 Reçu en préfecture le 07/05/2026
 Publié le
 ID : 087-218719201-20260430-2026DEL014BIS-BF
 Séance ordinaire du 30 avril 2026

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	18

Date de convocation
24/04/2026

Date d'affichage
24/04/2026

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Présents :

Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, AP.HEYRAUD, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM, C.PREVOST
 MM L.BALLET, D.CHANTEREAU, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, S.THEILLET

Absents et excusés :

M.CITHAREL a donné procuration à Mme LALLET
 M.SIBERT a donné procuration à M. CHANTEREAU

Mme Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

MAIRIE CNE DE SOLIGNAC - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 768 871,08	1 490 541,85	4 259 412,93
	Recettes réalisées (1)	B	191 561,68	1 683 288,78	1 874 850,46
	Restes à réaliser	C	906 833,83	0,00	906 833,83
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 018 842,90	2 013 051,50	5 031 894,40
	Dépenses réalisées (1)	E	521 269,18	1 470 547,53	1 991 816,71
	Restes à réaliser	F	589 071,75	0,00	589 071,75
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-329 707,50	212 741,25	-116 966,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	249 971,82	522 509,65	772 481,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-79 735,68	735 250,90	655 515,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	317 762,08	0,00	317 762,08
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	238 026,40	735 250,90	973 277,30

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Maire sortant quitte la salle.

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025, hors présence du maire sortant,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 087-218719201-20260430-2026DEL014BIS-BF

Le Conseil Municipal,
Par 15 voix pour, 2 co

a délibéré :

contre 1 abstention



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/05/2026
Et la publication le 06/05/2026

